

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 9

Artikel: Aux bords du Rhin
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER: un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Aux bords du Rhin.

Nos journaux ont publié dernièrement une notice nécrologique fort touchante sur le regretté Louis Gruffel, ancien capitaine de grenadiers. Tous les Lausannois ont connu cet homme toujours si bienveillant et aimable, qui comptait parmi nous tant de bons et fidèles amis; mais plusieurs ignorent sans doute que c'est Louis Gruffel, qui, le premier, chanta les patriotiques couplets de Félix Chavannes, intitulés: *Aux bords du Rhin*.

Ici, quelques renseignements historiques succincts, sur la campagne du Rhin, en 1849, sont nécessaires.

En mai 1849, une insurrection éclata dans le grand-duché de Bade, contre le grand-duc, qui dut prendre la fuite. Un gouvernement provisoire fut institué à Carlsruhe; mais la Prusse ne tarda pas à intervenir militairement. De là, plusieurs batailles dans lesquelles les insurgés se défendirent avec acharnement; mais la dernière, qui ne dura pas moins de dix heures, se termina par la déroute complète des Badois.

Ce fut un sauve-qui-peut général: artillerie, cavalerie, infanterie, corps-francs s'enfuirent dans toutes les directions, et 8000 vaincus vinrent chercher un asile sur notre territoire.

Le Conseil fédéral avait immédiatement ordonné une levée de troupes pour protéger notre frontière, désarmer et interner les fuyards.

Le bataillon vaudois mis sur pied, et auquel appartenait le sous-lieutenant Gruffel, faisait partie de la 3^{me} brigade, 1^{re} division, dont le quartier-général était à Bâle. D'après la dislocation qui eut lieu, ce bataillon stationna d'abord au village de Mœhlen, district de Rheinfelden (Argovie), et fut ensuite cantonné à Bâle-Campagne.

D'un autre côté, le bruit que la Prusse allait profiter de l'occasion que lui offraient ces événements pour diriger ses troupes sur le canton de Neuchâtel et y rétablir le pouvoir monarchique, prenait de plus en plus de consistance; et si l'on jette un coup-d'œil sur nos journaux de l'époque, on voit que la situa-

tion était alors envisagée comme très grave pour la Suisse.

M. le pasteur Félix Chavannes, qui accompagnait nos troupes à la frontière, comme aumônier de bataillon, s'inspirant de ces circonstances, composa son beau chant patriotique: *Aux bords du Rhin*.

C'était à Rheinfelden.

Quand ses strophes furent terminées et qu'il leur eut adapté une musique entraînante, Félix Chavannes, s'adressant au commandant, lui demanda:

— Connaissez-vous, dans le bataillon, un bon chanteur?... J'ai composé là quelques couplets, qui pourraient peut-être faire plaisir à nos braves soldats.

— Certainement, fait le commandant, adressez-vous seulement au sous-lieutenant Gruffel; il possède une excellente voix.

L'aumônier se met aussitôt à la recherche de L. Gruffel, qu'il trouve à la tête d'un poste sur un des ponts du Rhin:

— Voyons, mon ami, le commandant me dit que vous êtes bon chanteur: Eh bien, nous allons étudier ensemble ces couplets, composés pour notre bataillon.

Et M. Chavannes chanta trois ou quatre couplets. A peine avait-il achevé, que Gruffel, qui en avait presque instantanément retenu la mélodie, les répétait à la grande joie de l'auteur. Celui-ci lui remit son manuscrit, qu'il apprit bientôt par cœur, et deux jours après, au repas des officiers, le jeune sous-lieutenant chantait d'une magnifique voix de ténor les couplets de M. Chavannes, au milieu d'applaudissements enthousiastes. A partir de ce moment, cette chanson fit le tour du bataillon, et devint, comme on le sait, des plus populaires. Nous nous plaçons à rappeler ici ses deux plus beaux couplets:

Aux bords du Rhin, le Suisse, dans son âme,
 Sent reverdir son courage et sa foi.
 O Roi des rois, ta parole proclame
 La liberté pour qui s'appuie en toi!
 Jusqu'à ce jour, d'un regard tutélaire,
 Tu protégeas un peuple souverain;
 Mais, s'il le faut, nous attendrons la guerre
 Aux bords du Rhin.

Aux bords du Rhin, de chaque flot qui passe,
 J'entends sortir ces mots mystérieux:
 « Libre ou mourir! Suisse garde ta place!
 Moi, dans mon cours, je vais sous d'autres cieux.
 Aux nations qui boivent de mon onde,
 Quoi! si longtemps aurais-je dit en vain:
 « La liberté rajeunira le monde
 Aux bords du Rhin? »

On nous parle encore d'un épisode de la guerre du Sonderbund, dans lequel M. Gruffel aurait joué un rôle qui ne peut qu'honorer sa mémoire. Mais comme nous ne possédons à ce sujet que des renseignements incomplets, nous préférons n'en point parler.

L. M.

Un avocat peut-il tout dire?

A la suite d'un procès, un duel vient d'avoir lieu à Paris entre l'avocat d'une des parties et le gendre de l'autre; et ce n'est pas la première fois qu'un avocat quitte la robe pour l'épée, afin de bien prouver qu'il accepte la responsabilité de ses paroles.

A ce propos, le journal la *France* fait les réflexions suivantes, bonnes à reproduire, mais qui, heureusement, ne peuvent guère s'appliquer aux membres de notre barreau, ceux-ci comprenant fort bien qu'il est, dans la vie privée, des limites qu'un plaideur ne doit pas franchir:

« Connaissez-vous quelque chose de plus odieux, de plus révoltant, que ce prétendu droit de l'avocat d'insulter le client de son adversaire, sous prétexte qu'il ne parle pas lui-même et qu'il n'est que la parole de son propre client? C'est la conscience qu'il devrait être. Ne peut-on défendre une cause sans se servir de l'injure et de l'insulte? »

Mais non, ces messieurs en prennent à leur aise. Quand ils ont endossé leur robe et coiffé leur bonnet, ils se croient tout permis, et les curieux qui assistent à une audience où se plaide une séparation de corps, un divorce, ou simplement une question d'intérêt qui divise les membres d'une famille, ces curieux assistent à ce spectacle étrange de deux hommes bien élevés se lançant des ordures à la tête, déshonorant leur adversaire avec tranquillité, dénonçant des infamies avec l'accent de l'indignation, faisant fi de la paix des ménages,